

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT,
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE par le soussigné, Stéphane LaBarre, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité,

QU'UNE séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard est convoquée, par le soussigné, pour être tenue au Chalet des loisirs, le mercredi **8 mars 2023, à 18 h 30**, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement ;
2. Confirmation de la notification de l'avis de convocation ;
3. Adoption de l'ordre du jour ;
4. Avis de motion du Règlement no 913 relatif à la démolition d'immeubles ;
5. Dépôt du projet de règlement no 913 relatif à la démolition d'immeubles;
6. Période des questions ;
7. Levée de la séance.

DONNÉ À Saint-Adolphe-d'Howard
Ce 3 mars 2023



Stéphane LaBarre
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Stéphane LaBarre, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 18 h 30, le 3 mars 2023, à chacun des endroits suivants, à savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3 mars 2023



Stéphane LaBarre
Directeur général et greffier-trésorier